

PROCES VERBAL SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 14 décembre 2011

Réf. : LD

L'an deux mille onze, le 27 septembre 2011 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (21) : Mrs GAILLARD – Mme CHEIRON – M. SEGUELA – Mme TRONC – M. RIGAILL – Mmes NOWACKI – LAMBERTIN – CHAHABIAN – BATTE – GARNIER – MM DE GOURCY – SEIGNEUR – WAGNER – Mme ETEVE – COTELLE - M.ILLOUZ – Mme GROS – MM MEYRUEIS – MARTIN – Mme CHABAUD – M. RAFFIN –

ABSENTS (8) : M. CALVIE – Mme LACASSAGNE – CREMIER – GARCIA – Mme BENOIT – MM CHAMPEAU - MILETTO – Mme CHAPON -

PROCURATIONS (6) : M. CALVIE à M. WAGNER
Mme LACASSAGNE à M. SEIGNEUR
Mme BENOIT à Mme LAMBERTIN
M. CHAMPEAU à Mme CHEIRON
M. MILETTO à Mme COTELLE
Mme CHAPON à Mme GROS

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame GARNIER, seule candidate, est élue à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2011 :

Après modifications, le procès verbal de la séance du 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

3. Adhésion à la société publique locale

Adopté par 20 voix pour, 1 abstention (JL MEYRUEIS) et 6 voix contre (MM ILLOUZ – Mmes CHAPON – GROS – MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

4. Avenant à la convention signée avec le centre départemental de gestion du Gard

L'avenant à la convention signée avec le centre départemental de gestion pour la médecine professionnelle est approuvé à l'unanimité.

5. Acquisition de terrain Impasse des Lilas

L'acquisition du terrain cadastrée section AB n° 122, appartenant à Madame Josette ROTTOLO, au prix de 17 000 € est approuvée par 24 voix pour et 3 voix contre (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

6. Règlement intérieur de l'ALSH extra-scolaire

Le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'ALSH extra-scolaire est approuvé par 24 voix pour 3 voix contre (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

7. Tarifs municipaux 2012

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont approuvés par 24 voix pour et 3 voix contre (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

8. Construction de l'ALSH : demande de subvention

La demande de subvention pour la construction du centre de loisirs est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,

Maurice GAILLARD